

PEDT

Commune de Bois-de-Céné

Septembre 2022- Juin 2025



Version 13/01/23

Dossier suivi par :

Sandrine HELINE
Adjointe au Maire à l'enfance et la jeunesse
35 rue de la Motte- 85710 Bois-de-Céné
06.40.42.67.82 / 02.51.68.20.84
sandrineheline.bdc@gmail.com

Compétences de la municipalité : Pause méridienne.

Compétences de l'association la Cabane aux Loisirs : accueil périscolaire et extrascolaire.

Compétences École publique Le Marronnier & École privée Sainte Jeanne d'Arc : l'enseignement scolaire

Table des matières

| | |
|---|----|
| Périmètre et public du PedT | 3 |
| Territoire concerné : | 3 |
| Public concerné : | 3 |
| Planning de la semaine : | 3 |
| Introduction du PedT | 4 |
| Bilan du PEDT 2015-2018..... | 4 |
| Année scolaire 2015-2016 : | 4 |
| Année scolaire 2016-2017 | 5 |
| Année scolaire 2017-2018 | 5 |
| Conclusion : | 5 |
| Pilotage et concertation..... | 6 |
| Objectifs et moyens..... | 6 |
| Effets attendus : | 7 |
| Les activités proposées : | 7 |
| Liens avec les axes des projets d'école : | 9 |
| Liens avec le temps de la pause méridienne : | 9 |
| Les locaux : | 9 |
| Système d'évaluation : | 9 |
| Liste des partenaires possibles : | 10 |
| Organisation | 10 |
| Mode d'inscription aux activités proposées : | 10 |
| Modalités d'informations aux familles : | 11 |
| Activités (périscolaire, pause méridienne, mercredi ...)..... | 11 |
| Modalités de transfert de responsabilité..... | 12 |
| Acteurs par délégation : | 12 |
| Acteurs de la pause méridienne | 13 |
| Acteurs du monde de l'enseignement | 14 |
| Labellisation plan mercredi..... | 14 |
| Annexes..... | 16 |

Périmètre et public du PedT

Territoire concerné :

La commune de Bois-de-Céné dans son ensemble. Notre territoire ne se situe pas en zone prioritaire et ne possède aucun dispositif de quelque type que ce soit.

Public concerné :

226 enfants sont scolarisés sur la commune de Bois-de-Céné depuis septembre 2022.
159 enfants à l'école Sainte Jeanne d'Arc, et 67 enfants à l'école du Marronnier.

Niveau maternelle : 70 enfants entre 2 et 5 ans

Niveau élémentaire : 156 enfants de plus de 5 ans

Niveau secondaire : nous n'avons pas d'établissement de secondaire sur notre commune. Les enfants doivent se rendre sur Challans ou sur Machecoul.

Planning de la semaine :

| | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi |
|--|--|--|---------------------|--|--|
| Périscolaire Cabane aux Loisirs (CAL) | 7h30 : accueil 8h20 Ec. Ste J d'A. 8h30 Ec. du M. | 7h30 : accueil 8h20 Ec. Ste J d'A. 8h30 Ec. du M. | 7h30 9h | 7h30 : accueil 8h20 Ec. Ste J d'A. 8h30 Ec. du M. | 7h30 : accueil 8h20 Ec. Ste J d'A. 8h30 Ec. du M. |
| Matin Scolaire | 8h30 Ec. Ste J d'A. 8h40 Ec du M. 11h55 Ec du M. 11h55 Ec. Ste J d'A. | 8h30 Ec. Ste J d'A. 8h40 Ec du M. 11h55 Ec du M. 11h55 Ec. Ste J d'A. | 9h CAL 12h | 8h30 Ec. Ste J d'A. 8h40 Ec du M. 11h55 Ec du M. 11h55 Ec. Ste J d'A. | 8h30 Ec. Ste J d'A. 8h40 Ec du M. 11h55 Ec du M. 11h55 Ec. Ste J d'A. |
| Midi Temps communal excepté le mercredi | 11h55 13h30 | 11h55 13h30 | 12h CAL 13h30 | 11h55 13h30 | 11h55 13h30 |
| Après-Midi Scolaire | 13h30 pour tous 16h15 pour tous | 13h30 pour tous 16h15 pour tous | 13h30 CAL 17h | 13h30 pour tous 16h15 pour tous | 13h30 pour tous 16h15 pour tous |
| Périscolaire Cabane aux Loisirs (CAL) | 16h20 pour tous 18h45 pour tous | 16h20 pour tous 18h45 pour tous | 17h 18h30 | 16h20 pour tous 18h45 pour tous | 16h20 pour tous 18h45 pour tous |

Introduction du PedT

Suite à l'ouverture de l'école publique du Marronnier en septembre 2015, un PEDT a été établi pour la période 2015-2018. Ce PEDT était alors tourné vers les TAP que l'association la Cabane aux Loisirs mettait en place à la demande de la municipalité.

Après un travail d'accompagnement des bénévoles et salariés de la Cabane aux Loisirs entre octobre 2018 et janvier 2019 par les Francas, il est apparu fondamental de remettre en place le PEDT afin de permettre à la Cabane aux Loisirs (CAL) d'obtenir le label « plan Mercredis » si elle le souhaite de façon ultérieure, et à la commune d'avoir une cohérence éducative pour ses différents acteurs en lien avec l'enfance.

La commune est riche de ses associations :

- à destination d'un jeune public sportif: " l'Avenir football club ", l'Amicale des Vététistes Cénéens " et les " Jets " association d'ultimate.

- à vocation culturelle et pour jeune public : " l'Outil en Main " association de transmission de savoirs sur les métiers manuels, " Lire et faire lire ", l'association " La Cabane aux loisirs " accueil collectif de mineurs.

- enfin certaines pour un public élargi : le Collectif des Amis des cigognes (C.L.A.C.), les danses folkloriques avec " le Bouquet d'ajoncs ", Art Culture et Loisirs (A.C.L.), le club des aînés, " le Foyer maraîchin ", les services à la personne de l'A.D.M.R, la bibliothèque « Céné Livres », Terre de l'Île Chauvet.

Cette richesse a permis au long des 3 années de TAP de permettre différents partenariats avec les associations locales. Au fur et à mesure des années, l'équipe de la CAL a fait évoluer la façon d'accueillir les enfants sur ce temps périscolaire. En effet, la première année a été un peu compliquée dans sa mise en place. L'école et ses enseignants étant tous nouveaux, il a fallu revoir l'organisation des journées des enfants. Des réunions trimestrielles ont permis de réajuster les propositions faites aux enfants et ainsi d'être plus à l'écoute de leurs besoins. Lors de ces réunions, les directeurs des écoles ainsi que la coordinatrice des TAP et la municipalité ont revu leur organisation pour faciliter les transferts et tendre vers une cohérence éducative.

La collectivité a également décidé de mettre en place un conseil d'habitants incluant la participation des enfants de CM et des jeunes de la commune. Un travail de réflexion et de présentation du fonctionnement du conseil d'habitants a été fait avec les enseignants des classes concernées. L'idée étant de développer les interactions entre les enfants des différentes écoles et fréquentant les différents lieux de la commune.

Bilan du PEDT 2015-2018

Année scolaire 2015-2016 :

Cette année est la première année de fonctionnement de l'école publique. Cela demande un temps afin que chacun trouve ses repères et s'installe dans ce nouveau fonctionnement qu'implique l'arrivée d'une nouvelle équipe pédagogique sur la commune.

Les attentes du temps des TAP sont nombreuses. Le but premier pour l'équipe municipale et de réduire de façon cohérente les journées scolaires afin de respecter le rythme de l'enfant. L'idée est également de pouvoir ouvrir les enfants à des perspectives culturelles.

Aussi, l'équipe d'animation de la Cabane aux Loisirs, à qui les TAP sont délégués, organise un planning très riche en activités culturelles ou de loisirs. Chaque semaine, 3 activités sont proposées pour chaque tranche d'âge. La fin de l'année a été très compliquée à gérer, les enfants cumulaient beaucoup de fatigue avec un rythme trop soutenu des activités proposées. Grâce à des temps de concertation entre l'équipe d'animation et les enfants, ceux-ci ont pu faire remonter leurs besoins de plus de temps récréatif ces temps de concertation ont permis de responsabiliser les enfants dans leurs choix et ainsi répondre à un des objectifs du PEDT.

Dès la première année, l'équipe de la Cabane aux Loisirs a émis l'envie de modifier les horaires de TAP. Le fait de faire $\frac{3}{4}$ d'heure de TAP chaque jour semblait être le mieux au niveau du rythme de l'enfant, mais d'un point de vue éducatif et pédagogique, cela était compliqué à mettre en place pour les animateurs. En effet, les enfants n'avaient pas le temps de participer au rangement de l'activité, et régulièrement l'activité n'avait pas le temps d'être finalisée lors des 45 minutes. Cela pouvait créer de la frustration tant au niveau des enfants que de l'équipe d'animation. Ainsi l'objectif que visait le PEDT avec la possibilité pour l'enfant de prendre du temps pour découvrir les choses s'est vite avéré utopiste. Les modifications des années suivantes ont toujours visées à répondre à cet objectif sans réel succès.

La municipalité ne pouvant financer des TAP plus longs chaque jour, et souhaitant garder l'allègement de chaque journée scolaire, la Cabane aux Loisirs a modifié son approche du temps des TAP pour les années futures.

Année scolaire 2016-2017

Le bilan de l'année précédente quant à l'aspect du temps nécessaire minimum pour la gestion d'une activité construite est resté la même. Sur cette année, 2 activités par semaine étaient proposées à chaque tranche d'âge (en dehors des Maternelles qui sont toujours restées sur un temps de sieste).

Le nombre d'activités était encore trop élevé par rapport aux demandes des enfants. Leurs souhaits premiers étaient de pouvoir passer plus de temps à jouer avec leurs amis. Dès la fin de l'année, l'équipe d'animation a réorganisé les TAP pour laisser plus de temps libre aux enfants, afin de leur permettre de libérer les tensions accumulées dans la journée et de leur permettre de se défouler.

Les changements de locaux à partir du mois de janvier ont été très positifs. L'équipe d'animation a ressenti comme une « bouffée d'air ». Le fait que les TAP se déroulaient jusqu'à présent dans les locaux de l'école ne permettait pas aux enfants de « décrocher » du cadre scolaire, et créait des tensions. A partir de cette date, les relations entre les enfants et avec les animateurs se sont considérablement améliorées.

Année scolaire 2017-2018

Seule une activité par semaine est proposée et par tranche d'âge, ainsi qu'un temps collectif avec tous les enfants durant la semaine autour d'un grand jeu ou d'une activité courte (15 à 20 minutes). Le choix de maintenir une activité de ce genre permettait de répondre à la volonté de permettre aux enfants de s'épanouir dans leur environnement et de s'ouvrir au monde. Ainsi, l'équipe d'animation a veillé à proposer des activités variées cherchant à participer à cet épanouissement.

Les autres jours, les enfants sont en récréation. Cela veut dire qu'un animateur est disponible pour jouer avec les enfants, mais à l'activité de leur choix.

Cette organisation a été bien plus appréciée par les enfants qui ont été contents d'avoir une activité proposée de façon plus « dirigée ». Cela leur permettait d'avoir une ouverture culturelle sans que cela soit trop pesant dans leur semaine.

Conclusion :

L'aspect positif de ces 3 années de PEDT aura permis à certains enfants de s'ouvrir aux autres et à leurs différences. Il semble aussi qu'ils aient été accompagnés dans leur prise d'autonomie, de réflexion et de responsabilisation avec les nombreux temps de concertations réalisés. Ces temps ont également permis à certains enfants de découvrir la Cabane aux Loisirs, tant par ses locaux que par son équipe d'animation. Aussi, de nombreux effets qui étaient attendus à l'écriture du PEDT ont été remarqués.

Le bilan négatif des 3 années sera resté autour du fait que $\frac{3}{4}$ d'heure par jour était un temps trop court pour apporter quelque chose de construit et d'éducatif aux enfants, mais que le fait de réduire la journée scolaire était plus respectueuse du rythme de l'enfant. La cabane aux loisirs a su être à l'écoute des besoins et des envies des enfants. L'équipe d'animation a su s'adapter et réguler les difficultés rencontrées.

Pour la municipalité, le PEDT 2015-2018 a été un temps riche et complet pour permettre à l'enfant d'être bien accompagné dans sa scolarité. Le choix d'arrêter ce temps des TAP s'est trouvé relié à la volonté de ne pas se retrouver isolé dans un fonctionnement non partagé à l'échelle de la communauté de communes. Le retour à 4 jours s'est donc plus fait dans un souci d'harmonisation territoriale.

Pilotage et concertation

Le PEDT sera coordonné par :

Sandrine HELINE

Adjointe au maire pour l'enfance et la jeunesse

35 rue de la Motte - 85710 Bois de Céné

06.40.42.67.82 /02.51.68.20.84

sandrineheline.bdc@gmail.com

L'équipe municipal, l'équipe pédagogique scolaire et périscolaire se sont rassemblées et concertées pour élaborer ce présent document : le PeDT 2022 – 2025.

Il se réunira 2 fois par an : en début d'année scolaire pour permettre aux différents acteurs de se retrouver pour échanger sur les différents projets annuels prévus, et autour du mois d'avril pour permettre à la CAL de ne pas proposer une activité identique à l'une des sorties de fin d'année des écoles, et pouvoir parler du programme à venir de l'été. Ces réunions seront programmées et animées par l'animatrice du comité de pilotage.

Tout d'abord 3 rendez-vous entre l'adjointe à l'enfance jeunesse et la directrice de la Cabane aux Loisirs, puis une relecture avec Monsieur le Maire et pour finir une réunion globale avec tous les acteurs de la petite enfance pour finaliser ce PEDT.

Le PEDT aura son propre comité de pilotage qui sera composé de :

- **La Municipalité** : Monsieur le Maire, l'Adjointe à l'enfance et la jeunesse et deux membres de la commission "enfance, jeunesse".
- **L'Association déléguée** : Cabane aux loisirs : Présidence et Direction
- **Les Associations de parents d'élèves** : Deux représentants de chaque association
- **Les Équipes enseignantes** : Un représentant de chaque école

Objectifs et moyens

La collectivité a à cœur d'avoir une cohérence éducative entre les différents temps de la vie des enfants de la commune. Les échanges entre les agents de la pause méridienne, l'équipe d'animation de la CAL et les enseignants des deux écoles sont quotidiens. Chaque midi, un temps est pris par les agents de surveillance de la pause méridienne pour faire un retour aux enseignants du déroulement de ce temps et selon le besoin les agents communiquent aussi avec les parents.

À l'issue des rencontres avec les différents acteurs, nous avons établi les objectifs suivants, pour les trois prochaines années :

- Favoriser l'épanouissement de l'enfant.
- Favoriser les animations autour du vivre ensemble dans un but humaniste, visant à développer la fraternité.
- Permettre à l'enfant de prendre des initiatives et d'exercer ses droits et devoirs dans un but de solidarité.

Effets attendus :

- développer la curiosité, la créativité et l'inventivité.
- s'ouvrir au monde.
- (avoir un visage épanoui.) Mise en avant de la sensibilité et de l'émerveillement
- avoir des attitudes positives (détente, plaisir).
- écoute et respect de l'Autre.
- apprentissage des différences. Développer l'envie et le plaisir d'apprendre
- accompagner les enfants pour qu'ils aient des repères dans tous leurs lieux de vie quotidienne.

Les activités proposées :

| Jeux | | | |
|-------------------|---------|----------------------------|-------------------|
| Sportifs | Société | Expression/corporelle | Activités/manuels |
| Jeux de ballons | Plateau | Jeu du cirque, d'imitation | Pâte à modeler |
| Jeux avec engins | Cartes | Yoga, stretching | Constructions |
| Jeux sans ballons | Pions | Gymnastique | Dessin |

| Culturelles | | | |
|------------------------|------------------|----------|----------------------|
| Cuisine | Environnementale | Art | Découverte |
| Cuisine moléculaire | Compostage | Théâtre | Objets du patrimoine |
| Cuisine du monde | Jardinage | Danse | Patrimoine bâti |
| Cuisine traditionnelle | Expériences | Peinture | Patrimoine non bâti |

| Développement personnel de l'enfant | | |
|--|------------------|-----------------------|
| Lecture/écriture | Débat/discussion | Prévention /Sécurité |
| Contes, poèmes, romans du monde entier | Echanges | Exercices de sécurité |
| Supports musicaux | Régulation | Sécurité routière |
| Raconter | Ecouter | Déplacements |
| Outils numériques | | |

**Les activités sportives sont toujours encadrées par un diplômé d'état rémunéré ou bénévole, permettant la pratique de l'activité sportive dans les meilleures conditions de sécurité.*

**Les activités sont toujours adaptées à l'âge des enfants, afin que celles-ci soient en cohérence avec le projet pédagogique de la CAL (Cf Annexe 2 : fiche jeu et programme détaillé de la dernière période)*

L'ALSH de La Cabane aux Loisirs est un lieu de vie axé autour d'activités organisées sur la base d'un fil rouge pour les mercredis de l'année et d'un thème pour chaque période de vacances scolaires.

Suivant les projets et les volontés de l'équipe, une autre organisation est toutefois possible (par exemple un

grand thème général sur tout l'été ou un thème par mois).

Une continuité pédagogique est alors mise en place entre les différentes semaines d'activités. Le choix des thèmes se fait généralement en fonction des différents temps forts qui jalonnent l'année civile (les saisons, les différentes fêtes, l'actualité...), l'année scolaire (la rentrée, les vacances...) et les différents projets d'animation. Des « fils conducteurs » sont aussi utilisés pour donner une cohérence pédagogique entre les différentes thématiques abordées.

Des approches innovantes et diversifiées peuvent également être menées afin de susciter l'intérêt des enfants. Différents projets d'animations peuvent être reconduits ou ponctuels pour satisfaire d'une part la volonté politique et d'autre part pour dynamiser les activités proposées.

Pour l'enfant de maternelle de 3 à 5 ans, les activités qui lui sont proposées vont l'accompagner dans sa construction personnelle. L'enfant grandit et va ainsi - petit à petit - jouer avec ses pairs et progresser au niveau du langage, de la motricité globale et fine. Les progrès dans tous les domaines sont conséquents (langage, motricité, attention, etc.). Il apprend à communiquer et à se faire respecter. Le rythme biologique de l'enfant est respecté avec la sieste du mercredi où un réveil échelonné est proposé. La durée des activités sera assez courte pour s'adapter à la concentration du jeune enfant.

Pour l'enfant de primaire de 6 à 12 ans, les temps d'échange sont à privilégier. Il a besoin d'être reconnu et compris. Aussi Pour pouvoir raisonner correctement et efficacement, il a besoin de manipuler. Il pose beaucoup de questions : il veut comprendre les choses. Des responsabilités raisonnables lui seront données. Dans ce contexte, il sera travaillé l'autonomie, la responsabilisation, le respect, l'entraide et tout ce qui caractérise la vie de groupe.

Les animations proposées sont adaptées aux différents groupes d'enfants selon leur tranche d'âge.

Exemples de thématiques abordées au cours de l'année 2021-2022 :

- ❖ L'échange intergénérationnel ont été favorisé avec l'action « Écris moi un sourire » avec la fabrication de carte à planter éco responsables, un échange de courrier entre les personnes isolées et les enfants puis un temps de partage autour d'un goûter-spectacle pour se rencontrer.
- ❖ L'environnement et le recyclage a été un temps qui a été mené, en partie, avec l'outil de la malle Trivalys et des balades éco-citoyenne...
- ❖ Les Arts sont abordés sous différentes formes au cours des accueils. La malle « à la manière de...» des Francas a été un support apprécié du groupe des enfants de plus de 6 ans.
- ❖ Le Jeu sous plusieurs formes avec des jeux traditionnelles, de coopération, de sociétés, d'expression, jeux sensori-moteur, jeux de construction...
- ❖ Expression corporelle avec des jeux de mîmes, des jeux de rôle, séance de relaxation, de danse...
- ❖ La cuisine avec la participation de chaque enfant à des ateliers gourmands.
- ❖ La musique (préparation d'instrument de musique, préparation du Carnaval de la commune, animation pour la Fête de la musique, jeux musicaux...)
- ❖ Le handicap, thème abordé et mise en situation avec la thématique des jeux olympiques et handisport.
- ❖ La Convention des Droits de l'Enfant : découverte des dix droits principaux à travers des ateliers manuels pour les plus petits, et ateliers photo et jeu d'Escape Game pour représenter les droits pour les plus grands.
- ❖ Les outils multimédias sont utilisés par le groupe des enfants de plus de 6 ans, par exemple pour l'élaboration de BD avec un kit influenceur, des activités Génialy avec des tablettes, des Escapes Game virtuels...

Liens avec les axes des projets d'école :

Chaque année lorsque le comité de pilotage se réunira à la rentrée scolaire, les directeurs d'écoles pourront exposer leurs projets d'écoles annuels. Depuis 2021 les 2 écoles ont un projet commun autour du cirque. La Cabane aux Loisirs se rapproche des écoles avec « l'art à la manière de... ». Grâce à une idée lancée par les élèves de CM1 CM2 du conseil d'habitant, des bancs des copains ont été créés à l'école publique, l'école privée et la Cabane Aux Loisirs. Sur plusieurs après-midi, avec l'aide de Stéphanie, Patricia et Jacqueline les enfants des 2 écoles ont peints, selon leurs envies, les bancs des copains. Leur but ? Favoriser l'entraide entre les enfants afin de ne laisser personne de côté. On vous explique le mode d'emploi. Ainsi, lorsqu'un enfant se sent seul, triste ou qu'il n'a pas de copain avec qui s'amuser, il s'assoit sur le banc de l'amitié. Un message envoyé à ses petits camarades qui savent alors qu'il a besoin d'aide, et qui peuvent alors venir s'asseoir avec lui, lui parler, ou l'inviter à venir jouer. Ainsi, chaque enfant apprend le respect de l'autre, l'attention et l'entraide. Cela participe aussi à favoriser la confiance en soi et le sentiment d'appartenance à un groupe. Une belle manière d'illustrer le mot "fraternité", si cher aux valeurs de notre pays.

L'organisation du temps périscolaire conforte l'intervention de chaque acteur éducatif selon les modalités prévues par le PeDT. En outre, la diversité des acteurs et des situations pédagogiques enrichit les activités périscolaires et multiplie les possibilités pour les enfants de s'épanouir en acquérant différents savoirs, savoir-faire et savoir-être. En offrant une vue d'ensemble sur les différents temps d'accueil des enfants, le PeDT permet d'identifier la plus-value éducative des activités proposées en dehors du temps scolaire par la collectivité et ses partenaires.

Liens avec le temps de la pause méridienne :

Le personnel de surveillance de la pause méridienne veille à la sécurité des enfants et leur propose des temps de jeux et de partage. Il participe de façon bienveillante à la journée de l'enfant et prône le dialogue pour résoudre les conflits entre les enfants. L'association « Lire et Faire lire » intervient également sur ce temps, permettant ainsi aux enfants d'avoir un temps de découverte autour du livre. L'intervention d'un animateur du GAB est également quelque chose que la municipalité met en place en fonction de leur disponibilité, afin de permettre aux enfants d'avoir un autre regard sur leur assiette. Un animateur du prestataire de service réalise trois fois par an une animation.

Les locaux :

Chaque entité possède ses locaux, qu'ils soient mis à disposition par la municipalité, ou qu'ils lui soient propres. Dans le cadre d'activités partagées, la municipalité mettra tout en œuvre pour que les locaux communaux puissent être utilisés.

Système d'évaluation :

Un bilan sera effectué à la fin de chaque année scolaire. Il sera composé d'indicateurs qualitatifs : ressenti de l'enfant après les activités et discussion avec les parents, afin de recueillir leurs impressions. Des indicateurs quantitatifs, liés à la participation des enfants, permettra également d'évaluer le PEDT. Les différents éléments mis en avant par le bilan moral et financier de l'assemblée générale annuelle de la Cabane aux Loisirs permettront également de réaliser un bilan objectif.

Le PEDT sera renouvelé au bout de 3 ans, sachant que toute modification pourra être apportée par avenant au vu de l'évaluation annuelle.

Liste des partenaires possibles :

- bénévoles de l'association "Lire et faire lire" lors de la pause méridienne,
- bénévoles des "Jets" ultimate frisbee,
- bénévoles de la bibliothèque "Céné Livres", et ACL
- bénévoles du "CLAC" et de la LPO
- A.D.M.R, les Tamaris, l'Outil en Main
- Les associations de parents d'élèves des 2 écoles
- Les Francas
- Le prestataire de restauration

Les différents événements culturels de la commune qu'ils soient mis en place par la municipalité, le CCAS, la Cabane aux Loisirs ou les associations de parents d'élèves visent à créer de l'échange et à avoir un apport complémentaire pour les enfants. La municipalité met en œuvre systématiquement dans ses animations des échanges intergénérationnels entre les enfants de la commune et la petite unité de vie « Les Tamaris » où résident nos aînés.

Exemple : une même exposition pourra être vue par les enfants mais avec une approche différente s'il s'agit d'un temps scolaire ou d'un temps avec la CAL, ou encore le carnaval mobilisera les écoles et la CAL sans distinction.

Organisation

Mode d'inscription aux activités proposées :

Côté périscolaire

Les familles peuvent inscrire les enfants via le « portail famille » aux activités et un ajustement est possible avant le jeudi 18h de la semaine précédente, en contactant par téléphone ou mail la cabane aux loisirs.

Un programme d'activités sera proposé sur la période par les animateurs. Sur les temps périscolaire et extrascolaire, l'enfant est libre de choisir son activité. Les mercredis matin, une activité dirigée est proposée en lien avec le projet pédagogique de la CAL. L'après-midi, dans la mesure du possible, les enfants ont le choix de suivre l'activité proposée ou d'être force de proposition, ils sont accompagnés par les animateurs dans les deux cas.

Ces activités sont proposées à titre payante pour les familles. Afin de favoriser la présence d'un maximum d'enfants, afin que chaque famille puisse bénéficier de ces activités, le tarif au quotient familial est appliqué. Ici, sont proposés 8 tarifs adhérents et 8 tarifs non adhérents. (*cf Annexe 1 : Tarification*).

Côté restauration collective

Pour accéder au service de restauration scolaire, les familles doivent remplir au préalable un dossier « Famille » à retirer à la mairie de Bois-de-Céné ou à télécharger sur le site de la commune (www.boisdecene.fr)

Chaque famille reçoit ensuite un identifiant et un mot de passe pour pouvoir inscrire son ou ses enfant(s) via le portail familles (www.espace-familles-boisdecene.fr)

Toutes modifications doivent être impérativement faites via le portail familles au minimum la veille avant 10h. Pour le lundi, il convient de le faire le vendredi qui précède avant 10h ; pour le jeudi, avant le mardi qui précède avant 10 h.

Côté Ecole publique et Ecole privée

Dès que l'enfant sera dans l'année de ses 3 ans, la famille prendra attache auprès du directeur d'école publique ou privée. Les parents se verront remettre un dossier d'inscription scolaire pour permettre à leur enfant de démarrer leur apprentissage : suivi du rythme de l'enfant, intégration et évolution dans le monde de la société, programme scolaire de l'éducation nationale.

Si les parents le souhaitent, les écoles proposent la section TPS (Très Petite Section), un outil qui permet à l'enfant, alors âgé de 2 ans, d'intégrer et de se familiariser avec le monde scolaire.

Modalités d'informations aux familles :

Les différentes informations seront diffusées par des temps de réunion, des mails, par de l'affichage, par le site internet de la commune ainsi grâce au portail familles et Facebook.

Activités (périscolaire, pause méridienne, mercredi ...)

L'accueil Personnalisé des enfants en situation de handicap :

La personne en situation de handicap, mineure ou adulte, est membre à part entière de la société. Cette appartenance, sa citoyenneté lui confère des devoirs et des droits, dans la mesure de ses capacités, seule ou accompagnée : devoir de se conformer aux règles de vie sociale, droit à la reconnaissance pleine et entière de sa dignité, au respect de ses choix.

L'accueil d'un enfant porteur de handicap depuis mars 2021 est une ouverture à l'inclusion qui a permis à la cabane aux loisirs de s'enrichir socialement.

Ces accueils sont des temps de repos, de rencontre, de découverte et d'épanouissement. Ces temps seront préparés, respectés et adaptés, si besoin, avec l'équipe d'encadrant et « avec et pour » l'enfant en situation de handicap.

Cet accueil est suivi par un comité pluridisciplinaire et en continu avec la famille, l'auxiliaire de vie et l'équipe pédagogique de la CAL.

En permettant l'accès, à l'accueil de loisirs, à tous les enfants, il s'agit également de faire évoluer les regards et encourager une mixité entre les jeunes handicapés dans les structures.

L'accueil sur le temps de la pause méridienne

Les repas servis aux enfants fréquentant la cantine sont livrés en liaison froide par un prestataire titulaire d'un marché public avec la commune.

Le personnel de cantine est sous la responsabilité du prestataire de restauration.

Les repas sont stockés en chambre froide et remis à température lors du service du midi même.

Les repas sont organisés en deux services (à titre indicatif) :

- Premier service : de 12h00 à 12h40.
- Deuxième service : de 12h50 à 13h20.

Avant chaque service, un pointage des enfants présents est effectué.

Aucun enfant ne sera autorisé à sortir de la cantine avant la fin du repas, sauf circonstances particulières dûment justifiées.

Les jeux personnels, notamment les objets dit à collectionner (toupies, carte pokémon, star wars,...), sont interdits lors de la pause méridienne, tant sur la cours que lors du repas.

Modalités de transfert de responsabilité

Acteurs par délégation :

"La cabane aux loisirs" sera responsable de la mise en œuvre des activités dans le cadre du PEDT. L'équipe d'animation de l'accueil collectif de mineurs (ACM) sera responsable de l'organisation du périscolaire et extrascolaire. (Cf Annexe 6 : déclaration DSDEN de Vendée)

Ses membres, titulaires des diplômes requis, seront à même d'animer les activités avec un taux d'encadrement lié au PEDT. (Cf Annexe 3 : budget prévisionnel pour l'année 2021-2022)

Le rôle de la directrice de la CAL est :

- D'encadrer l'équipe d'animation,
- D'être garante de la sécurité physique et morale des enfants et des encadrants,
- De mettre en place des temps de réunion avec son équipe afin d'échanger, dialoguer, informer, résoudre les problèmes rencontrés,
- D'établir, avec l'ensemble des intervenants, un projet d'animation,
- D'être présente sur le terrain pour avoir un contact direct avec les parents, les animateurs et les enfants et organiser les ateliers en cas d'absence imprévue,
- D'informer et de transmettre aux enseignants et à la municipalité les problèmes rencontrés,
- De prendre en compte les remarques justifiées des enseignants/ animateurs/parents et de les faire remonter à la municipalité afin de trouver des solutions conjointes,
- Faire le point sur le matériel afin d'anticiper les achats tout en respectant les contraintes budgétaires.

Le rôle de l'animateur, se doit d'être éducatif. Il doit :

- Être garant de la sécurité physique, morale et affective des enfants
- Être à l'écoute des enfants et répondre à leurs demandes
- Savoir accepter un refus, solliciter, sans forcer,
- Être force de proposition et s'adapter quand une activité ne fonctionne pas.
- Permettre aux enfants de s'éveiller au travers de différents supports d'animation
- Adapter les activités à l'âge des enfants.
- Gérer complètement son activité, de la préparation jusqu'au rangement.
- Respecter les enfants en tant qu'individu à part entière
- Faire part à la directrice des problèmes survenus dans la journée (même minimes)
- Connaître les différentes règles de sécurité essentielles quant aux activités
- Respecter ses horaires de travail
- Prévenir ses responsables en cas d'absence et apporter un justificatif.
- Être responsable des actions qu'il mène.
- Respecter le matériel qui lui est confié.

Responsabilité :

Mode de pointage : L'arrivée et le départ de chaque enfant à la CAL est pointé sur la tablette par un animateur. Tous les enfants doivent obligatoirement être accompagnés et récupérés à l'entrée de la structure. Pour toutes les personnes autorisées autres que les parents, une pièce d'identité pourra être demandée. Aucune personne non signalée sur le dossier famille ne pourra récupérer l'enfant.

Les bénévoles et les salariés s'engageront à avoir un comportement bienveillant, un discours positif, encourageant, en gardant à l'esprit que les enfants sont sur un temps qui se veut éducatif, ludique et reposant.

L'enfant ne sera placé sous la responsabilité de la CAL qu'à la condition que le responsable légal ait déposé un dossier famille complet, en amont de l'inscription de l'enfant aux accueils de la CAL. (Documents demandés : dossier de renseignements familiaux et administratifs, fiche sanitaire, photocopie des vaccins, attestations assurances extrascolaire, cf Annexe 4 : dossier préalable d'inscription).

Modalités de transfert de responsabilité :

Les élèves de maternelles sont accompagnés par les membres de la CAL jusqu'à leurs classes, sous la responsabilité des enseignants tandis que les élèves de cycle 2 et 3 sont accompagnés au portail. L'organisation est identique pour l'école du Marronnier. Les enfants absents (qui n'ont pas été conduit à l'accueil périscolaire par le parent) sont indiqués aux enseignants lors du transfert des groupes d'enfants. Une liste de présence des enfants pour l'accueil périscolaire du soir est remise chaque matin aux écoles.

Le soir, le personnel de la CAL vient chercher les enfants jusque dans l'école du Marronnier et l'école Sainte Jeanne d'Arc entre 16h15 et 16h25, s'appuyant sur la liste établie au préalable correspondant aux inscriptions des responsables légaux.

Les enfants sont sous la responsabilité des enseignants dès lors qu'ils sont dans l'enceinte de leurs écoles.

Les activités pédagogiques complémentaires (APC) font partie des obligations de service des professeurs. Elles permettent d'apporter aux élèves un accompagnement différencié, adapté à leurs besoins, pour susciter ou renforcer le plaisir d'apprendre.

Les enseignants de l'école Sainte Jeanne d'Arc les organisent les lundis et jeudis de 16h25 à 16h55. Tous les enseignants prennent part à cette organisation, sauf cas exceptionnels.

L'école du Marronnier met en œuvre les APC, les lundis et/ou jeudis, selon les dispositions des enseignants et selon les périodes. Par contre, les APC ont toujours lieu de 16h15 à 17h15.

Le trajet de l'enfant entre l'école et le bâtiment la Farandole est assuré par son enseignant à la fin de l'APC. À son arrivée, l'enfant est pris en charge par un membre de l'équipe pédagogique de La CAL. Le temps du trajet école - accueil périscolaire, l'enfant reste sous la responsabilité de son enseignant jusqu'à la fin du temps scolaire imparti par l'APC.

La sécurité des enfants est assurée jusqu'au périmètre de chaque établissement.

Procédure en cas d'imprévu :

S'il venait à manquer du personnel de la CAL pour encadrer les enfants, la directrice fera le nécessaire pour pallier cette absence, en faisant appel à d'autres animateurs ou bénévoles ou personnel enseignant pour accompagner les enfants de l'accueil périscolaire à l'établissement scolaire.

Si un enfant est inscrit au périscolaire et qu'il n'y est pas présent, l'animateur qui vient chercher les enfants à l'école vérifie la liste de présence avec les enseignants afin de recroiser les informations. Sachant que si un enfant a quitté l'école, c'est que les enseignants l'ont laissé partir avec une personne désignée par les responsables légaux dans le dossier d'inscription de l'école. Le temps périscolaire non effectué par l'enfant sera tout de même facturé à la famille.

Les enfants non pris en charge aux horaires de sorties des écoles seront orientés vers l'accueil périscolaire seulement si l'enfant possède un dossier complet à la CAL et que la capacité d'accueil n'est pas à son maximum. (*Cf Annexe 5 : Règlement intérieur*)

Sinon, l'enfant sera pris en charge par Monsieur le Maire, ou son service, en attendant de joindre le responsable légal.

Acteurs de la pause méridienne

Les enfants seront conduits à « la Farandole » par le personnel communal, en nombre et de qualification suffisants. Sur le temps méridien, selon l'organisation des services de restauration, les enfants sont soit à déjeuner ou sur la cour de La Farandole (2 services). Le personnel communal a la responsabilité des enfants sur la cour. Alors que pendant toute la durée du repas, les enfants seront placés sous la responsabilité du personnel de restauration. En cas d'accident ou de maladie d'un enfant, le personnel s'engage à prévenir la famille, le médecin de famille ou les pompiers via un classeur disponible dans la salle de cantine au niveau du matériel de première urgence. Ce classeur est mis à jour à chaque rentrée ou à chaque mouvement d'élève dans les établissements scolaires. Les fiches d'élèves sont classées par ordre alphabétique du prénom de l'enfant pour assurer la meilleure réactivité des agents en charge des enfants.

À l'issue du repas, les enfants seront raccompagnés dans l'enceinte de leur établissement scolaire respectif par ce même personnel communal. Le transfert de responsabilité entre le personnel communal et l'équipe enseignante se fait dans les cours d'école à 13h30. Le personnel indique à l'oral les informations relatives aux enfants si nécessaire.

Acteurs du monde de l'enseignement

Les enfants sont pris en charge par le directeur de l'établissement, ou par un enseignant ou par le service civique à l'entrée de l'établissement.

En cas d'absence d'un enfant scolarisé, les directeurs d'établissement scolaire contactent les responsables légaux pour connaître le motif de l'absence de l'enfant. En cas d'absence injustifié, les directeurs préviennent la DSDEN que le cycle scolaire de l'enfant n'est pas respecté.

Labellisation plan mercredi

Le rythme de l'enfant

Au cours de la semaine l'enfant ou le jeune vivra des temps calmes et dynamiques :

Le temps scolaire lui permettra apprentissage, développement intellectuel, réflexion, calme, concentration, activités sportives, jeux libres en récréation sans oublier du repos pour le jeune enfant.

En périscolaire ou centre de loisirs, des activités variées seront proposées à l'enfant qui choisira lui-même selon son envie du moment. Elles pourront être énergiques telles que jeux sportifs, grands jeux, jeux extérieurs, etc... ou détendues comme pixel art, dessins, jeux de société, jeux d'imitation etc...

Les activités sur l'accueil « passerelle » des 9-13 ans comme les activités en club associatif correspondront à ses choix puisque c'est lui qui s'y inscrit.

Quand l'enfant ou le jeune se retrouvera chez lui c'est là qu'il se ressourcera, se reposera ou s'affêrera à ses activités favorites. En bref tout au long de la semaine, un enfant de nature calme pourra poursuivre des activités sereines à travers les différents lieux de vie comme à l'inverse un enfant plein de vie trouvera de quoi se dépenser.

Notre PEDT sert à harmoniser ces temps et à offrir un panel d'activités selon le rythme de chaque jeune ou enfant.

Plan mercredi

La municipalité souhaite valorisée les accueils de La Cabane aux loisirs grâce à la labellisation PLAN MERCREDI. C'est pour répondre aux attentes des enfants et des familles ainsi qu'au souhait de la municipalité que l'équipe d'animation travaille à l'élaboration de programmes variés. Elle propose une palette d'activités ludiques qui répondent aux objectifs pédagogiques. Les animateurs laissent à l'enfant le choix de son activité en groupe ou individuellement, à l'intérieur ou sur la cour selon les conditions météorologiques.

Les grands domaines d'activités passent du sport, à la nature, aux métiers, aux arts, à la citoyenneté, au numérique, etc... en restant ludiques et variés selon l'âge des enfants.

C'est aussi dans cette intention que la municipalité et La Cabane aux Loisirs ont souhaité l'ouverture d'un accueil « passerelle » pour les jeunes de 9 à 13 ans.

Cet accueil se voit être une ouverture sur le monde pour ces futures adultes en devenir. Ils sont porteurs de leurs projets grâce à des temps d'échanges sur leurs envies. Selon la faisabilité des projets, c'est avec leur animateur référent que les jeunes choisissent les activités qu'ils ont envie de vivre. Pour cela, l'implication des jeunes est nécessaire. Ils trouvent leur place dans la recherche d'informations et de ressources à l'élaboration du projet ainsi que par le biais d'autofinancements si nécessaire.

Selon la programmation des activités et des réservations, l'accueil passerelle est accessible des mercredis après-midi et quelques journées pendant les vacances scolaires. Des veillées sont également proposées.

Prochainement, cet accueil va avoir une entité qui lui sera propre grâce à un nouveau logo et un local qui lui sera dédié.

Le jeune qui était en apprentissage BPJEPS LTP à la CAL est à ce jour l'animateur référent du groupe. Il est en contrat FONJEP pour une durée de 3 ans, sur le développement de ce nouvel accueil. Les aides octroyées par le dispositif FONJEP permet à la CAL de s'ouvrir sur ce nouveau projet par l'emploi d'un nouveau membre dans son équipe pédagogique. Dans l'avenir, l'objectif est d'avoir une continuité avec cet accueil passerelle vers un futur pôle jeunesse. A plus long terme, il est également dans l'intérêt de tous de pérenniser le poste de l'accueil passerelle avec un contrat en CDI.

Exemple d'animation « passerelle »



Organisation journalière des mercredis ou vacances scolaires.

- 7h30/9h00 Accueils et Jeux libres en salle
- 9h00/9h30 Jeux libres en extérieur en fonction de la météo
- 9h30/10h00 Rassemblement des enfants avec un pot d'accueil et la présentation de la journée.
- 9h45/10h CP/CE/CM Temps d'échange « info-actu-question »
- 10h00/11h00 ou 11h30 Activités ou jeux réalisées avec les enfants
- 11h30/12h00 Jeux libres en intérieur ou extérieur
- 12h00/13h15 Temps de repas
- 13h30/15h30 PS/MS Sieste avec possibilité de réveils échelonnés
- 13h15/13h45 CP/CE/CM Jeux libres à l'extérieur
- 13h15/13h30 Jeux libres pour les GS puis temps de repos
- 13h30/14h30 Temps calme et jeux libres
- 14h30 à 16h00 Activités proposées aux enfants
- 16h/16h30 Jeux libres en intérieur ou extérieur
- 16h30 Goûter et temps d'échange sur le vécu de la journée
- 17h à 18h30 Accueil des parents pour les départs échelonnés des enfants avec des jeux libres en intérieur ou extérieur.

Document réalisé par Yoann GRALL, Maire et Sandrine HELINE, Adjointe au Maire de Bois-de-Céné en collaboration avec Sylvia Rabaud, Directrice de l'ACM La Cabane aux Loisirs, Mme RAVON Directrice de l'école publique "Le Marronnier" et Mr ARINAL Directeur de la l'école privée " Sainte Jeanne d'Arc".

Annexes

Périscolaire et extrascolaire : Les éléments de gestion et d'autorisation.

Annexe 1 : La Grille tarifaire appliquée par l'association "La Cabane aux Loisirs"

Annexe 2 : Exemple de planning extrascolaire proposé aux enfants

Annexe 3 : Budget prévisionnel 2021

Annexe 4 : Dossier préalable d'inscription

Annexe 5 : Le règlement intérieur

Annexe 6 : Élément d'autorisation : Récépissé de déclaration d'un Accueil périscolaire recevant des mineurs de moins de 6 ans

La restauration collective et la pause méridienne

Annexe 7 : Dossier d'inscription et règlement de la restauration scolaire

Annexe 8 : Délibération Projet de tarification des repas au restaurant scolaire

Annexe 9 : Délibération Projet d'accueil Individualisé (P.A.I.)

Les réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (Rased)

Les enseignants spécialisés et les psychologues des RASED dispensent des aides spécialisées aux élèves d'écoles maternelles et élémentaires en grande difficulté. Leur travail spécifique, complémentaire de celui des enseignants dans les classes, permet d'apporter en équipe une meilleure réponse aux difficultés d'apprentissage et d'adaptation aux exigences scolaires qu'éprouvent certains élèves.

Annexe 10 : Convention de mise à disposition d'une salle à la Farandole pour le RASED

Politique communale :

Annexe 11 : Convention entre la mairie et « Cabane Aux Loisirs »: Montant de subventions.

Annexe 12 : Convention entre la mairie et « Cabane Aux Loisirs »: Accès aux locaux de l'école publique "Les Marronniers" pour la période extrascolaire.

Annexe 13 : Convention entre la mairie et la « Cabane Aux Loisirs » : Mise à disposition du bâtiment la Farandole.

Annexe 14 : Tableau de subventions allouées aux organismes de la petite enfance.

| Structure | Montant de la subvention 2022 |
|--|-------------------------------|
| Ecole publique "Le Marronnier" | |
| Association des Parents d'Elèves (A.P.E.) | 1975.00 € |
| Coopérative scolaire (C.C.E.) | 4000.00 € |
| Ecole privée "Sainte Jeanne d'Arc" | |
| Association de parents d'élèves de l'enseignement libre (A.P.E.L.) | 3950.00 € |
| Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique (O.G.E.C.) | 87652.17 € |
| Périscolaire / Extrascolaire : "La Cabane aux Loisirs" | 30 000.00 € |